

Département de MOSELLE
 Arrondissement de CHATEAU-SALINS
 Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 09

LAGDEL2013.1.8.3

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 novembre 2013 Séance du 29 novembre 2013
 Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc - BIER Philippe -
 BREGEARD Pierre - VALLE Jean-Marie - LARDIN Dominique -

Absent excusé : /

Objet : Longueur totale des voies communales.

Monsieur le Maire précise les points suivants dans le cadre de la mise à jour de la longueur des voies communales :

1. Modification de la longueur totale des voies communales :

Le dernier recensement en date de 1959 repris en 2002 indiquait une longueur totale de 1 125 mètres de voies communales. Or à ce jour, aucun tableau détaillant les voies incluses dans cette longueur n'existe.

2. Après vérifications et mesures des voies, la longueur totale de voirie communale relevée en date du 25/10/2013 s'élève à **1 662 m** et est détaillée selon le tableau ci-dessous :

Désignation de la voirie	Longueur en m	Largeur en m		Constitution et nature du revêtement	Observations
		d'emprise	de chaussée		
VC 1 - Rue Basse	440	11,00	5,50	Enrobés	à caractère de rue
VC 2-Entre les deux Rues	257	5,00 à 7,50	3,00 à 5,00	Enrobés	à caractère de rue
VC 3 - Rue du Pâtis des Oies	329	5,00 à 7,50	3,00 à 5,00	Enrobés / Enduit	à caractère de rue
VC 4 - Rue de l'église	322	7,00	4,80	Enrobés	à caractère de rue
VC 5 - Ruelle des rondes	234	6,50	4,00	Enrobés	à caractère de rue
VC 6 - Ruelle du Pont	35	6,00	5,00	Enrobés	à caractère de rue
VC 7 - Ruelle Basse	45	5,00	3,00	Enrobés	à caractère de rue
Longueur voirie communale	1 662				

Le classement proposé ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, il peut être prononcé sans enquête publique préalable (cf. article L 141-3 du code de la voirie routière).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Valide le tableau de recensement mis à jour en date du 25/10/2013,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces.

Pour copie conforme.
 Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 09

LAGDEL2013.1.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 novembre 2013**

Séance du 29 novembre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc - BIER Philippe -
BREGÉARD Pierre - VALLE Jean-Marie - LARDIN Dominique -

Absent excusé : /

Objet : Modification budgétaire.

Le Maire présente au Conseil municipal l'avis des sommes à payer émis par le Syndicat Scolaire Intercommunal de Maizières-Les-Vic et précise que le montant inscrit au budget est insuffisant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Modifie le budget assainissement ainsi :

Section de fonctionnement

article 6554	Contributions aux organismes de regroupement	+ 341 €
article 022	Dépenses imprévues	- 341 €

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER

Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 09

LAGDEL2013.1.8.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 novembre 2013**

Séance du 29 novembre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc - BIER Philippe
BREGÉARD Pierre - VALLE Jean-Marie - LARDIN Dominique -

Absent excusé : /

**Objet : Modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Scolaire Intercommunal
de Maizières-Les-Vic.**

Lors de sa dernière séance, le Syndicat Scolaire Intercommunal de Maizières-Les-Vic a voté à l'unanimité, la modification de l'article 6 des statuts.

Cet article, concernant le calcul de la participation des communes, est modifié ainsi :

- => 40 % des charges au prorata du nombre d'élèves domiciliés
- => 60 % des charges au prorata du nombre d'habitants des communes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Scolaire Intercommunal de Maizières-Les-Vic

Pour copie conforme
Certifié exécutoire.

Le maire,

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 09 LAGDEL2013.1.8.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 novembre 2013**

Séance du 29 novembre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc - BIER Philippe
BREGÉARD Pierre - VALLE Jean-Marie - LARDIN Dominique –

Absent excusé : /

**Objet : Approbation de la Charte révisée du Parc Naturel Régional de Lorraine.
Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine.
Confirmation de l'adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Charte révisée du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement du label du PNRL pour la période 2015-2027.

VU le Code de l'Environnement, notamment son article R 333-7,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret du 31 janvier 2003 portant classement du Parc Naturel Régional de Lorraine,

VU le décret n° 2011-1651 du 25 novembre 2011 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Lorraine,

VU la décision n° 463-2010 de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine approuvant le périmètre de révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine et chargeant le Syndicat Mixte de gestion du Parc d'élaborer le projet de Charte révisée,

VU le projet de Charte révisée et le projet de statuts modifiés du Parc Naturel Régional de Lorraine, tels qu'approuvés par délibération du Parc naturel régional de Lorraine du 7 octobre 2013,

Sur la base du dossier communiqué au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (moins 1 voix) :

- > d'approuver la Charte révisée du Parc naturel régional de Lorraine,
- > de confirmer l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine, selon les conditions précisées dans la note explicative,
- > d'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine,
- > d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire.

Le Maire,

Serge ZIEGLER

Département de MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 09

LAGDEL2013.1.8.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 21 novembre 2013**

Séance du 29 novembre 2013

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - FOLNY Patrice - NOYE Patrick - JAHN Marc - BIER Philippe -
- BREGEARD Pierre - VALLE Jean-Marie - LARDIN Dominique -

Absent excusé : /

**Objet : Avis du Conseil Municipal relatif au projet de modification des limites des cantons du
département de la Moselle**

Après présentation du projet du nouveau découpage des cantons du département de la Moselle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable pour le futur canton du Saulnois tout en regrettant la diminution du nombre de conseillers représentant le monde rural de ce nouveau canton.
- s'abstient sur les autres projets de découpage.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER